



**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT  
DU REVE EVEILLE LIBRE**

Paris, le 23 Février 2019

**SIEGE SOCIAL  
11, RUE GEORGES  
CHARTRIN  
44200 NANTES**

## **OBJET : Convocation à l'Assemblée Générale de l'ADREL**

Cher(e)s adhérent(e)s,

Vous trouverez ci-dessous la convocation et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ADREL.

Nous vous donnons rendez-vous :

**Vendredi 22 Mars 2019 au Forum 104**  
(104 Rue de Vaugirard – 75006 Paris)

- à **18h30** : pour la soutenance de mémoire de Michel Horn : Maïeutique et Rel.
- à **20h30** : pour Assemblée Générale Ordinaire de l'ADREL.

### **ORDRE DU JOUR de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- Rapport Financier de la Trésorière
- Rapport moral de la Présidente
- Renouvellement du Bureau et du CA
- Projet d'orientation 2019
- Questions diverses, vos souhaits et propositions.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en vertu de nos statuts, l'Assemblée Générale ne pourra valablement délibérer que si le quart au moins des membres est effectivement présent ou représenté. Nous serons très heureux de vous y retrouver.

En outre, **seuls les adhérents à jour de leur cotisation pourront voter.**

Néanmoins, si vous ne pouvez pas être présent à cette assemblée, vous pouvez **donner pouvoir à un membre du conseil d'administration, ou à un adhérent de l'association qui assistera à l'AG, en utilisant le formulaire ci-joint.**

Nous espérons que vous serez nombreux à saisir cette opportunité pour se revoir et partager ensemble le verre de l'amitié !

Françoise David  
Présidente de l'ADREL

Au dos : pouvoir

**FRANÇOISE DAVID**  
PRESIDENTE DE L'ADREL

**06 63 38 29 76**

FRANCOISEDAVIDDAVID@GMAIL.COM

PARIS  
MONTPELLIER

## POUVOIR

**A ENVOYER A : Françoise David**

✉ **Lieu-dit Richou 29 380 Bannalec**  
ou par mail : 📧 **francoisedaviddavid@gmail.com**

Je soussigné(e) .....

Demeurant : .....

.....

Membre de l'ADREL, donne pouvoir à M.....

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de ladite association, convoquée le  
Vendredi 22 Mars 2019 à 20h30.

En conséquence, assister à cette Assemblée et à toute autre assemblée qui, par suite de défaut de  
quorum, serait ultérieurement convoquée avec le même ordre du jour, signer la feuille de  
présence, les procès-verbaux et toutes autres pièces, prendre part à toutes les délibérations et  
émettre tous votes sur les questions à l'ordre du jour et, généralement, fait le nécessaire.

Fait à

Le

(Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)